

Client n° 186253

N°TVA:

SARL ARTQUERCUS
M. ORTALO SALAVIALE ALEXANDRE
LE VERDIER
46160 CAJARC



FACTURE n° 09427236 du 31/07/25

Pour nous contacter, appelez le 06 29 87 88 94

CODE	DESIGNATION	QUANTITE	Un	PRIX H-T	MONTANT	T	NUANCE
Vos détails de règlement sont à transmettre à l'adresse mail : reglement@chausson.fr							
BON N° R1238324 DU 17/07/25 ENLEVE AG. FIGEAC							
Signé par ORTALO PERE							
208119.01	SOUTIILE 230 FR 120/96 FLAMMEE	100	U	11,84	1.184,00		
	dont Eco-Contribution				(2,00)		
248126.01	PL.ONDUCLAIR PC 1,0MM 005 CR152/ 92	8,39	M2	26,46	213,61		
	dont Eco-Contribution				(0,42)		
	FRAIS FIXES				5,00		
	Total Eco-Contribution				(2,42)		
Fraude au RIB : soyez vigilants ! Nous ne modifions jamais nos coordonnées bancaires. En cas de doute, contactez immédiatement votre interlocuteur habituel.							
CONDITIONS GENERALES DE VENTE AU VERSO							

Total H-T	T.V.A	Total T.T.C	Echéance	Règlement par	Sur votre compte
1.402,61	20,00% 280,52	1.683,13	31/08/25	L.C.R.	13135 00080 08106638691 65

NOS REF. BANCAIRES : BIC : BNPAFRPPCTO IBAN : FR7630004007640001003969634

Page: 1

Les intérêts de retard calculés au taux appliqué par la BCE majoré de dix points courent à partir de la date de règlement indiquée sur la facture ou de l'échéance d'un effet impayé et ce, même en l'absence de protêt ou de mise en demeure par exploit d'huissier ou par lettre recommandée.
Aucun escompte ne sera accordé en cas de règlement anticipé.

Pour les clients professionnels : une indemnité forfaitaire de 40 Euros pour frais de recouvrement sera due de plein droit et sans notification préalable en cas de retard de paiement. Si les frais de recouvrement sont supérieurs à ce montant forfaitaire, une indemnisation complémentaire sera due, sur présentation des justificatifs.